

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1787

18 juillet 2015

SOMMAIRE

3FR S.A.	85733	Lascaux S.A.	85741
4IP Fund Management S.A.	85735	Letman S.A.	85737
AltaFund Value-Add I.	85733	Lucilinburhuc Real Estate S.A.	85737
Altum Management S. à r.l.	85733	Lumitech S.à r.l.	85737
Amethis Partners S.A.	85771	Luxembourg Investment Company 38 S.à r.l.	85743
Asia CCF Investment II S.à r.l.	85730	Mallinckrodt Quincy S.à r.l.	85738
Astellon Fund Sicav-SIF	85730	M and M Holdings Sàrl	85736
Autospace S.à.r.l.	85730	Marhold Investments S.A.	85738
BizzDev Luxembourg S.à r.l.	85730	mcPaLo	85730
Blue Sky Investments S.à r.l.	85733	Mexbrew Investment S.à r.l.	85736
Brossia Investments S.à r.l.	85732	Perrard Development S.A.	85752
Carraro International S.A.	85735	PineBridge Alternative Investments Fund SI- CAV-SIF	85746
C&D Investments S.à r.l.	85732	RS 2012 Investments S.A.	85743
Christine Investissements S.A.	85731	Savrola S.A.	85775
Cofinalux S.A., SPF	85735	Touristfinanz SA	85731
C.P.C. Transport S.à.r.l.	85732	Ulysses Holding Co. S.A.	85734
Digital Services XXXVIII 1 S.C.Sp.	85732	Van Campen Liem Luxembourg	85761
Douglas Private S.A. SPF	85731	Waterways S.A.	85734
Floris S.à r.l.	85776	WB Immo S.à r.l.	85731
German Holdings VIII NQ S.à.r.l.	85758	Yttrium Investment S.à.r.l.	85758
Kamoulox Investments S.à r.l.	85737	ZE.Wald S.à r.l.	85734
Kopstal Adjacent Holdco S.à.r.l.	85735		
L14 Capital Partners S.A.	85736		

mcPaLo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 41, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 144.629.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076448/9.

(150088572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

BizzDev Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R.C.S. Luxembourg B 159.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015076568/10.

(150088088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Autospace S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3761 Tétange, 32, rue Thomas Byrne.

R.C.S. Luxembourg B 106.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015076546/10.

(150088362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Astellon Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de ASTELLON FUND SICAV-SIF

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015076538/11.

(150088356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Asia CCF Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 188.645.

EXTRAIT

Par décision en date du 19 mai 2015, le Conseil de Gérance de la société a décidé de transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy à L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2015.

Par conséquent, les adresses professionnelles de Messieurs Jean-Claude LUCIUS et Jean-Philippe MERSY, gérants de classe B de la société, seront dorénavant à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015076485/14.

(150087400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

WB Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 168.383.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015076399/9.

(150086381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Christine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 89.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015077653/11.

(150088823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Douglas Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 157.393.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Pour: DOUGLAS PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015076761/14.

(150087442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Touristfinanz SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 144.052.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 mai 2015 que:

- Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et demeurant professionnellement au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Bertrand MICHAUD, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2017.

- Le siège social est transféré du 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg au 10 rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Il est à noter que suite à des changements d'adresse, Monsieur Andrea DE MARIA et Madame Laurence BARDELLI, actuels administrateurs de la société sont désormais domiciliés professionnellement au 10 rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076375/20.

(150086954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

C.P.C. Transport S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 158.018.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015077620/10.

(150088989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

C&D Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 187.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015077622/10.

(150088763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Brossia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.387.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/05/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015077619/12.

(150089159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Digital Services XXXVIII 1 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 193.972.

Auszüge aus dem abgeänderten Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Gesellschaft geschlossen am 30. April 2015

Im Rahmen des abgeänderten Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft, unterschrieben am 30. April 2015, wurde entschieden die amtierende Komplementärin der Gesellschaft, Somuchmore Holding S.à r.l. vormals Digital Services xxxviii (GP) S.à r.l. (B194356) durch Somuchmore GP S.à r.l. (B194.469) zu ersetzen.

Demnach erfolgt die Abänderung des folgenden Artikels des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft:

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften:

Somuchmore GP S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Gesellschaftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B194.469. (die „Komplementärin“).

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26. Mai 2015.

Digital Services XXXVIII 1 S.C.Sp.

Unterschrift

Référence de publication: 2015077680/22.

(150089097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Altum Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 115.869.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015078188/9.
(150089763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2015.
Référence de publication: 2015078187/10.
(150090131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

3FR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 105.409.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 4 mai 2015

Renouvellement du mandat des administrateurs pour 6 ans:

Aniel Gallo

Mireille Masson

Madeleine Alié

Renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué pour 6 ans:

Aniel Gallo

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour 6 ans:

FGA (Luxembourg) S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015078934/17.

(150090048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Blue Sky Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 315.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 177.052.

EXTRAIT

Par résolution écrite des associés en date du 18 mai 2015, les associés ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Christophe Gaul de son mandat de gérant de catégorie B a été acceptée par les associés.
2. Monsieur Rémy Cornet, né le 08 juin 1984 en Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015077603/18.

(150089419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 85.234.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2015

Messieurs Michel Jadot, Paul Traen et Vivek Pathak sont renommés administrateurs. Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2016.

Certifié conforme

Paul Traen / Michel Jadot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015078911/14.

(150090243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

ZE.Wald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.929.

—
EXTRAIT

En date du 25 mai 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Vishal Sookloll, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 17 mars 2015;
- Madame Richel van Weij, née le 12 mai 1970 à Marowijne, Suriname, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec effet au 17 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015078929/16.

(150089533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Ulysses Holding Co. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.141.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Konstantinos Leoutseas, avec adresse au 15, boulevard de Suisse, Villa Sevine, 1ET, 98000 Monaco, Monaco
- Ioannis Aloupis, avec adresse à 47, Akti Miaouli, 18536 Piraeus, Grèce

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

3. Nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

4. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Référence de publication: 2015078889/24.

(150089915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Cofinalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 173.491.

Les comptes annuels au 06 Mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015078316/10.

(150090204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Carraro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 68.721.

Le bilan, le compte pertes et profits et les annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015078339/12.

(150090004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

4IP Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 123.988.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 18 mai 2015 a décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en 2016 qui devra statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Pour 4IP Fund Management S.A.

Société anonyme

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015078935/15.

(150090284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Kopstal Adjacent Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 197.021.

EXTRAIT

En date du 14 mai 2015, TAO Finance 3, LLC, l'associé unique de la Société, a transféré toutes ses douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises par la Société à Solviento Holdings, LLC, une limited liability company constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Suite 302, 4001 Kennet Pike, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware 19807, Etats-Unis et inscrite au registre du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 5732723, qui devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015078596/17.

(150089832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

L14 Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 151.687.

Il est porté à la connaissance de tous que:

- Emmanuel Cotrel, avec adresse au 2 Chemin du Triangle, 1295 Mies Suisse, a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 11 mai 2015.
- Jean-Charles Charki, avec adresse au 7 Avenue Milleret de Brou, 75016 Paris France, a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 11 mai 2015.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015078647/15.

(150090258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Mexbrew Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.000.050,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 174.652.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 22 mai 2015 entre l'associé unique de la Société, Brandbrew S.A., une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75.696 et Brandbev S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80.984, que l'associé unique de la Société a cédé l'ensemble des 120.001 parts sociales de la Société d'une valeur de USD 50 chacune à Brandbev S.à r.l., qui est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2015078655/18.

(150089441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

M and M Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 134.413.

Extrait des résolutions des associés du 27 février 2015

Veillez noter que suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 février 2015, le changement suivant a eu lieu:

- Acceptation de la démission de Monsieur Keith Greally avec effet au 27 février 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);
- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);
- M. Jeffrey Hadden, (gérant de catégorie A);
- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B);
- M. Amine Zouari, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015078648/21.

(150090044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Lucilinburhuc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 111.719.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015078639/9.

(150089783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Letman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 162.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LETMAN S.A.
Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2015078629/11.

(150089995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Kamoulox Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015078599/11.

(150089546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Lumitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, Antoine Godart.
R.C.S. Luxembourg B 184.256.

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2015

Ordre du jour:

1. Transfert de siège

Résolution prise:

Les associés:

1) Monsieur Sergio Augusto FERREIRA DA SILVA, électricien, né à Raiva/Castelo de Paiva (Portugal), le 23 décembre 1965, demeurant à L-2149 LUXEMBOURG, 98, rue Emile Metz (76 parts sociales).

2) Madame Maria Fernanda DO CARMO RODRIGUES, garde-enfants, née à Pedorido (Portugal), le 23 octobre 1971, demeurant à L-2149 LUXEMBOURG, 98, rue Emile Metz (24 parts sociales).

de la société à responsabilité limitée LUMITECH, ayant son siège social à L-2149 Luxembourg, 98, rue Emile Metz,
Ont pris la résolution suivante:

Première résolution:

Les associés décident de transférer l'adresse du siège social de L-2149 Luxembourg, 98 rue Emile Metz à L-1633 Luxembourg, 21 rue Antoine Godart.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2015, en 2 exemplaires.

Monsieur Sergio Augusto FERREIRA DA SILVA /
Madame Maria Fernanda DO CARMO RODRIGUES.

Référence de publication: 2015078640/23.

(150090031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Marhold Investments S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 132.257.

—
EXTRAIT

En date du 09 décembre 2014, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique, qui a pris les résolutions suivantes:

- Révocation avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT (Anciennement Lux-Audit Révision Sàrl), L-8308 Capellen, 89A, Pafébruch, en tant que Commissaire aux comptes.

- Nomination avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 en tant que commissaire aux comptes de la société SD COMPTA Sàrl domicilié au 11, rue des 3 cantons à L-8399 Windhof.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 09 décembre 2014.

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2015077129/17.

(150087553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Mallinckrodt Quincy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.200,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 189.141.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of May;

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The company Mallinckrodt Buckingham, a private unlimited company incorporated in Ireland with company number 561034 and having its registered office at Damastown Industrial Estate, Mulhuddart, Dublin 15, Ireland as being the sole shareholder (the Sole Shareholder), of

the company Mallinckrodt Quincy S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, on 25th July 2014, with registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189141 (the Company) and whose articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

represented by Me Torsten SAUER, lawyer, professionally residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 200 (two hundred) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each and waives, to the extent necessary, any convening notice.

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

1. Increase of the share capital of the Company by an aggregate nominal amount of USD 200 (two hundred United States Dollars) in order to bring the same from its current nominal amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to a nominal amount of USD 20,200 (twenty thousand two hundred United States Dollars) by way of the creation and issuance of 2 (two) new ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, and having an aggregate subscription price (including share premium) of USD 4,360,000,000 (four billion three hundred and sixty million United States Dollars);

2. Authorisation and approval of the amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the changes mentioned under item 1. above;

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant authority in connection thereto; and

4. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of USD 200 (two hundred United States Dollars) in order to bring the same from its current nominal amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to a nominal amount of USD 20,200 (twenty thousand two hundred United States Dollars) by way of the creation and issuance of 2 (two) new ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each (the New Shares), and having an aggregate subscription price (including share premium) of USD 4,360,000,000 (four billion three hundred and sixty million United States Dollars).

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to above as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to:

- (i) subscribe to the New Shares; and
- (ii) pay such New Shares in full by means of a contribution in kind (the Contribution) consisting in a receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an aggregate amount of USD 4,360,000,000 (four billion three hundred and sixty million) having an aggregate contribution value of USD 4,360,000,000 (four billion three hundred and sixty million United States Dollars) (the Receivable), as evidenced by a valuation certificate dated 20 May 2015 issued by the Sole Shareholder and countersigned by the Company (the Certificate).

The said Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Contribution in an aggregate amount of USD 4,360,000,000 (four billion three hundred and sixty million United States Dollars) shall be allocated as follows:

- (i) USD 200 (two hundred United States Dollars) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) USD 4,359,999,800 (four billion three hundred and fifty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand eight hundred United States Dollars) to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that, as a consequence of the above, it henceforth holds 202 (two hundred and two) shares in the Company, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollar) each. The Sole Shareholder resolves to release and discharge the Company from its obligations and liabilities under the Receivable by way of the Contribution. The Receivable will be extinguished by way of legal confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg civil code following the Contribution to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and replace article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company’s subscribed and paid in nominal Share capital is fixed at USD 20,200 (twenty thousand two hundred United States Dollars), represented by 202 (two hundred and two) ordinary Shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollar) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the aforementioned share capital increase and the issuance of the New Shares and hereby empowers and authorises any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, individually to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith, including without limitation the signature of said share register.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the above appearing party, in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de mai;

Par devant Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

La société Mallinckrodt Buckingham, une société privée limitée constituée selon les lois irlandaises, immatriculée sous le numéro 561034 et ayant son siège social au Damastown Industrial Estate, Mulhuddart, Irlande (l’Associé Unique), de

la société Mallinckrodt Quincy S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B189141 (la Société) dont les statuts (les Statuts) n'ont jamais été modifiés;

ici dûment représentée par Me Torsten SAUER, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été initialisée ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin de subir, avec lui, les formalités d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique représente toutes les parts sociales émises et souscrites du capital social de la Société dont le montant est de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20 (vingt) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et renonce, pour autant que nécessaire, aux formalités de convocation.

II. L'Associé Unique a été convoqué pour prendre des décisions sur les points suivants:

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de 200 USD (deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant nominal de 20.200 USD (vingt mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et une valeur de souscription totale (y incluant la prime d'émission) de 4.360.000.000 USD (quatre milliards trois cent soixante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique);

2 Autorisation et approbation de la modification de l'article 5 des Statuts de façon à y refléter les modifications reprises sous le point 1. ci-dessus;

3. Modification du registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus et pouvoir donné en relation avec cette mise à jour; et

4. Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 200 USD (deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant nominal de 20.200 USD (vingt mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 100 USD (cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) (les Nouvelles Parts Sociales) chacune et une valeur de souscription totale (y incluant la prime d'émission) de 4.360.000.000 USD (quatre milliards trois cent soixante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération totale de l'augmentation du capital social reprise dans la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, tel que représenté, déclare:

(i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et

(ii) payer ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature (l'Apport) constitué d'une créance détenue par l'Associé Unique envers la Société d'un montant total de 4.360.000.000 USD (quatre milliards trois cent soixante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) ayant une valeur totale d'apport de 4.360.000.000 USD (quatre milliards trois cent soixante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) (la Créance), tel que démontré par un certificat d'évaluation daté du 20 mai 2015 émis par l'Associé Unique et contresigné par la Société (le Certificat).

Ledit Certificat après avoir signé ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré en même temps que celui-ci.

L'Apport d'un montant total de 4.360.000.000 USD (quatre milliards trois cent soixante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera alloué comme suit:

(i) 200 USD (deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte capital social de la Société; et

(ii) 4.359.999.800 USD (quatre milliards trois cent cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide d'acter que, en conséquence de ce qui précède, il détient 202 (deux cents deux) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

L'Associé Unique décide de libérer et décharge la Société de toute obligation et passifs requis par la Créance par la voie de cet Apport. La Créance sera éteinte par voie de confusion légale en accord avec l'article 1300 du code civil Luxembourgeois suivant l'Apport à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions prises ci-dessus de façon à lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.200 USD (vingt mille deux cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 202 (deux cent deux) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat de Allen & Overy, société en commandite simple, agissant individuellement, de procéder pour le compte et au nom de la Société à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société et de pourvoir à toute formalité en relation avec ce qui précède.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Sauer, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2015. Relation: EAC/2015/11533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

Délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015078651/176.

(150090253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Lascaux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.555.

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial «LASCAUX S.A.», établie et ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks, constituée sous la dénomination «SYNTONIA S.A.» aux termes d'un acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 505 du 8 octobre 1996, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 55555.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 461 du 10 mars 2011.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 33, rue Ste Zithe.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Donatella LECCI, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 33, rue Ste Zithe.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alexandre VANCHERI, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 33, rue Ste Zithe.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX-NEUF MILLE (19.000) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT QUATRE-VINGT EUROS (EUR 380.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de SEPT MILLIONS DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 7.220.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront

pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et adoption d'un statut de société anonyme de participation financière.

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'objet social de la société et changement de l'article 3 des statuts.

4.- Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 9 des statuts.

5.- Modification de l'article 22 des statuts.

6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et d'adopter un statut de société anonyme de participation financière.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «LASCAUX S.A.» (la «Société»).»

Troisième résolution

Suite à la 1^{ère} résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 9 des statuts relatif au déroulement de réunions ainsi qu'au calcul du quorum, pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, télécopieur, télégramme, télécopieur ou internet. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur.

Le mandat entre administrateurs peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme, fax ou internet.

Pour ce qui concerne le calcul du quorum et de la majorité sont réputés présents à la réunion les membres qui participent à la réunion par visioconférence ou par toute autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La réunion tenue de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.»

Cinquième résolution

Suite à la 1ère résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 22. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: BOURKEL, LECCI, VANCHERI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22/05/2015. Relation: EAC/2015/11431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28/05/2015.

Référence de publication: 2015078626/101.

(150090029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

RS 2012 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015077308/10.

(150087735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Luxembourg Investment Company 38 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.064.

In the year two thousand and fifteen.

On the twelfth day of the month of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The private limited liability company BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 149542 (the Sole Shareholder),

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of the attached proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Sole Shareholder, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That of the Sole Shareholder holds all the shares of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Luxembourg Investment Company 38 S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the RCS under number B 195.064, incorporated before notary Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on January 12, 2015 and whose articles of association have never been amended since its incorporation (the Company), and that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the corporate object clause of the Company so it shall read as follows:

“The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in TMK Stroke Investments.

The company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or create security over some or all of its assets or provide guarantee to companies in which it has a direct or indirect participation to secure its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and or benefit of a third party.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes”.

Second resolution

The Sole Shareholder further resolved to amend article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the change of the corporate object adopted under the first resolution above so it shall read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in TMK Stroke Investments.

The company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or create security over some or all of its assets or provide guarantee to companies in which it has a direct or indirect participation to secure its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and or benefit of a third party.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes”.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 12 of the Articles so it shall read as follows:

“ **Art. 12.** The company is managed and administered by a board of managers composed of at least one manager of category A and at least one manager of category B. The managers need not be shareholders. The manager(s) of category B shall be manager(s) appointed, or as the case may be, dismissed by the general shareholders' meeting with the prior written consent of Sumitomo Mitsui Banking Corporation. The company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of category A and a manager of category B. The board of managers can deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by unanimous vote of the managers present or represented at such meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le douzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B149542 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, domicilié professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration ci-jointe donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter:

Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée "Luxembourg Investment Company 38 S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195.064, constituée par devant le notaire Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 janvier 2015 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (la Société).

et que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer l'objet social de la Société de sorte que celui-ci soit le suivant:

L'objet de la société est l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et la disposition de ses participations dans TMK Stroke Investments.

La société peut acquérir, gérer, mettre en valeur et disposer de tout immeuble situé à Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut emprunter et fournit toute assistance, prêt, avance ou octroyer des suretés sur tout ou partie de ses biens ou fournir des garanties à des sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte afin de garantir ses propres obligations ou celles d'un tiers et généralement pour son bénéficiaire ou celui d'un tiers.

La société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la modification de l'objet social adoptée à la première résolution ci-dessus et lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la société est l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et la disposition de ses participations dans TMK Stroke Investments.

La société peut acquérir, gérer, mettre en valeur et disposer de tout immeuble situé à Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut emprunter et fournit toute assistance, prêt, avance ou octroyer des suretés sur tout ou partie de ses biens ou fournir des garanties à des sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte afin de garantir ses propres obligations ou celles d'un tiers et généralement pour son bénéficiaire ou celui d'un tiers.

La société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 12 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le(s) gérant(s) de catégorie B doivent être nommé(s) ou, le cas échéant, révoqué(s) par l'assemblée générale des associés avec le consentement écrit et préalable de Sumitomo Mitsui Banking Corporation. La société sera valablement engagée envers les tiers en toute matière par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir valablement seulement si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions devront être adoptées par le vote unanime des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation GAC/2015/4168. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015078618/147.

(150090386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

PineBridge Alternative Investments Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.415.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of "PineBridge Alternative Investments Funds SICAV-SIF" (hereafter referred to as the "Company" or the "Fund"), a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé having its registered office at 47, avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg, incorporated as a Luxembourg company under the form of a "société anonyme" pursuant to a deed passed before the undersigned notary on 19th September 2013. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), No 2803, on 8th November 2013. The Articles were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 10th February 2014, published in the Mémorial No 1556, on 17th June 2014.

The Meeting was presided by Kevin Hughes, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Annamaria Ottaviano, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Orla Murray, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

First resolution

Confirmation of the co-optation by the directors of the Fund of Mr Alain Guérard on 24 April 2014 and of Mr Anders Faergemann on 8 December 2014 as new directors of the Fund in replacement of Mr Jérôme Wigny and Mr Roman Hackelsberger respectively, who have resigned as directors, until the next annual general meeting of shareholders of the Fund.

Second resolution

Amendment of the articles of incorporation of the Fund (the "Articles") to comply inter alia with the investor disclosure requirements (and other applicable requirements) of the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers, as follows:

- Insertion after the final paragraph of Article 9 of two new paragraphs that shall read as follows:

"In addition to what may be provided for in that respect in these Articles and/or in applicable Luxembourg laws and regulations, the rules applicable to the sale, issue, re-purchase, redemption and cancellation of shares shall be freely de-

terminated from time to time by the Board, to the extent that such rules comply and remain consistent with these Articles and applicable Luxembourg laws and regulations.

Where it is mandatory to convey such information to shareholders, information regarding the sale, issue, re-purchase, redemption and cancellation of shares may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means (as defined hereafter); it being understood that availability or disclosure of any information regarding the sale, issue, re-purchase, redemption and cancellation of shares may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations."

- Amendments of Article 12 as follows:

* Insertion of two new paragraphs immediately before section B.; which shall read as follows:

"In addition to what may be provided for in that respect in these Articles, the valuation of the Company's assets and the calculation of the Net Asset Value per Share shall be governed by the rules contained in the relevant applicable Luxembourg laws and regulations as well as by all other rules, policies and procedures determined from time to time by the Board to the extent that such other rules, policies and procedures comply and remain consistent with these Articles and applicable Luxembourg laws and regulations.

Where it is mandatory to convey such information to shareholders, information regarding (i) the rules applicable to the valuation of the Company's assets and the calculation of the Net Asset Value per Share and (ii) any valuation and calculation may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding asset valuation and calculation of the Net Asset Value may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations."

- Restatement of Article 20 which shall read as follows:

"The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the investment objectives, policies, strategies and risk profile (including (i) how the Company's or each Sub-Fund's assets may be invested and in which assets the Company or each Sub-Fund may invest and (ii) any applicable investment limits and restrictions) and the course of conduct of management and business affairs of each Sub-Fund and of the Company.

Where it is mandatory to convey such information to shareholders, information regarding the Company's (and each Sub-Fund's) investment objectives, strategies, policies and risk profile may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding the Company's (or each Sub-Fund's) investment objectives, strategies, policies and risk profile may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations."

- Amendment of Article 21 which shall read as follows:

"The Company shall appoint an authorized auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall carry out the duties prescribed by the Law and the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "AIFM Law"). The auditor shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until its successor is elected. "

- Restatement of Article 22 which shall read as follows:

"The Company shall enter into a depositary bank agreement with a credit institution or an investment company which shall satisfy the requirements and fulfil the duties of the Law and the AIFM Law (the "Depositary"). The Depositary shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by Law and the AIFM Law.

To the extent required under the AIFM Law, the Depositary may discharge itself of its liability provided that certain conditions are met, including the condition that, where the law of a third country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements laid down in point (d) (ii) of the second paragraph of Article 19(11) of the AIFM Law, the Articles expressly allow for such a discharge under the conditions set out in Article 19(14) of the AIFM Law. The Company hereby expressly allows for such a discharge and, more generally, allows for any discharge by the Depositary of its liability that is not prohibited by any applicable laws and regulations and to be in place in accordance with the conditions set out in the AIFM Law. Information regarding any discharge by the Depositary of its liability, as well as any material change to this information, may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding discharge by the Depositary of its liability may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations.

To the maximum extent authorised by applicable laws and regulations, any assets of the Company may be transferred to, and reused by, any third party, including the Depositary and any prime broker appointed from time to time.

In the event of the Depositary desiring to retire, the Board shall use its best endeavours to find within two months a credit institution or an investment company to act as depositary and upon doing so the Directors shall appoint such corporation to be depositary in place of the retiring Depositary. The Directors may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

If the circumstances so require, the opening of accounts in the name of the Company, as well as power of attorney on such accounts, shall be subject to the prior approval and/or ratification of the Board."

- Amendment of the second paragraph of Article 29 which shall read as follows:

"The Board and the AIFM are each authorised to take all such steps as deemed necessary and to agree such variations to the structure and ongoing arrangements of the Company in order that the Company and its various service providers may be in compliance with Directive 2011/61/EU, the AIFM Law and contemplated implementation in the European Union generally, to the extent permitted by Luxembourg law."

- Insertion of a new Article 30 which shall read as follows and renumbering of existing Article 30 as Article 32:

"Any prospective or existing shareholder may be granted a preferential treatment, or a right to obtain a preferential treatment (a "Preferential Treatment") subject to, and in compliance with the conditions set forth in applicable laws and regulations.

A Preferential Treatment may take any form that is not inconsistent (or incompatible) with these Articles or with applicable laws and regulations and that may be determined from time to time by, and in the discretion of, the Company and/or its AIFM.

Whenever a shareholder obtains a Preferential Treatment, a description of that Preferential Treatment, the type of shareholders who obtain such preferential treatment and, where relevant, their legal or economic links with the Company or its AIFM, as well as any material change to this information, may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding Preferential Treatment may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations."

- Insertion of a new Article 31 that shall read as follows:

"Any information or document that the Company or its AIFM must or wishes to disclose or be made available to some or all of the prospective or existing shareholders shall be validly disclosed or made available to any of the concerned prospective or existing shareholders in, via and/or at any of the following information means (each an "Information Means"): (i) the sales documents of the Company, its offering or marketing documentation, (ii) subscription, redemption, conversion or transfer form, (iii) contract note, statement or confirmation in any other form, (iv) letter, telecopy, email or any type of notice or message (including verbal notice or message), (v) publication in the (electronic or printed) press, (vi) the Company's periodic report, (vii) the Company's, AIFM's or any third party's registered office, (viii) a third-party, (ix) internet/ a website (as the case may be subject to password or other limitations) and (x) any other means or medium to be freely determined from time to time by the Company or its AIFM to the extent that such means or medium comply and remain consistent with these Articles and applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company or its AIFM may freely determine from time to time the specific Information Means to be used to disclose or make available a specific information or document, provided, however, that at least one current Information Means used to disclose or make available any specific information or document to be disclosed or made available shall at least be indicated in either the sales documents of the Company or at the Company's or AIFM's registered office.

Certain Information Means (each hereinafter an "Electronic Information Means") used to disclose or make available certain information or document requires an access to internet and/or to an electronic messaging system. By the sole fact of investing or soliciting the investment in the Company, a (prospective) shareholder acknowledges the possible use of Electronic Information Means and confirms having access to internet and to an electronic messaging system allowing this a (prospective) shareholder to access the information or document disclosed or made available via an Electronic Information Means.

By the sole fact of investing or soliciting the investment in the Company, a (prospective) shareholder (i) acknowledges and consents that the information to be disclosed in accordance with Article 13(1) and (2) of the AIFM Law may be provided by means of a website without being addressed personally thereto and (ii) that the address of the relevant website and the place of the website where the information may be accessed is indicated in either the sales documents of the Company or at the Company's or AIFM's registered office."

Third resolution

Amendment of Article 7 so as to take into account the impact of the relevant provisions of the U.S. Foreign Account Tax Compliance Act ("FATCA") and the intergovernmental agreement of 28th March 2014 implementing FATCA in Luxembourg:

- Amendment of item (c) in the first sentence of the first paragraph as follows:

"(c) any person, firm or corporate body in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability or taxation (including any tax liabilities that might derive, inter alia, from any breach of the requirements imposed by the Foreign Account Compliance Act ("FATCA") and related US regulations), and in particular if the Company may become subject to tax laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg or suffering any disadvantage or any kind of administrative burden which the Company might not otherwise have incurred or suffered, including under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority, or"

- Amendment of the penultimate paragraph as follows:

"Whenever used in these Articles, and unless defined otherwise or more precisely in the sales documents of the Company, the term "US Person" will have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act (including, but not limited to, FATCA or the intergovernmental agreement signed by Luxembourg and the United States on 28 March 2014) which will

come into force within the United States of America and which will in the future replace Regulation S of the 1933 Act or which may further define the term "U.S. person".

Fourth resolution

Insertion of a new second paragraph in Article 23 to provide for the accounting standards according to which the accounts of the Fund may be prepared, which shall read as follows:

"The accounts of the Company shall be prepared in accordance with the international financial reporting standards ("IFRS"), the Luxembourg GAAP or such other permitted accounting standards accepted in Luxembourg and considered by the Board to be the most appropriate for the Company. Subject to, and in compliance with, applicable laws and regulations, the Board is authorised to change the accounting standards and adopt new accounting standards accepted in Luxembourg and considered by the Board to be the most appropriate for the Company. The accounting standards actually retained by the Company may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means."

Fifth resolution

Amendment of Article 24 to allow for a broader dividend's policy for the Fund, as follows:

- Insertion of a new paragraph 2 which shall read as follows:

"In addition to the aforementioned provisions and to what may be otherwise provided for in that respect in these Articles and/or in applicable Luxembourg laws and regulations, the rules applicable to distributions shall be freely determined from time to time by the Board, to the extent that such rules comply and remain consistent with these Articles and applicable Luxembourg laws and regulations."

- Insertion of a new final paragraph which shall read as follows:

"Where it is mandatory to convey such information to shareholders, information regarding distribution may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding distribution may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations."

Sixth Resolution

Generally amend the Articles to proceed to minor corrections or clarifications.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. All the shares being registered shares, the convening notice has been sent by registered mail on 6 March 2015 to all registered shareholders to their address indicated in the register of shareholders of the Company.

IV. No quorum requirements will be applicable to validly deliberate on the first resolution. The second, third, fourth, fifth and sixth resolutions of the above agenda require a quorum of fifty per cent of the shares in issue of the Company and may only be validly taken if approved by a majority of at least two thirds of the votes cast at the Meeting.

V. That it appears from the attendance list that out of the 69,064.57 shares in issue, 43,398.876 shares are present or represented at the present meeting. The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting resolved to confirm the co-optation by the directors of the Fund of Mr Alain Guérard on 24 April 2014 and of Mr Anders Faergemann on 8 December 2014 as new directors of the Fund in replacement of Mr Jérôme Wigny and Mr Roman Hackelsberger respectively, who have resigned as directors, until the next annual general meeting of shareholders of the Fund.

Second resolution

The Meeting resolved to amend the Articles to comply inter alia with the investor disclosure requirements (and other applicable requirements) of the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers, as follows:

- Insertion after the final paragraph of Article 9 of two new paragraphs that shall read as follows:

"In addition to what may be provided for in that respect in these Articles and/or in applicable Luxembourg laws and regulations, the rules applicable to the sale, issue, re-purchase, redemption and cancellation of shares shall be freely determined from time to time by the Board, to the extent that such rules comply and remain consistent with these Articles and applicable Luxembourg laws and regulations.

Where it is mandatory to convey such information to shareholders, information regarding the sale, issue, re-purchase, redemption and cancellation of shares may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means (as defined hereafter); it being understood that availability or disclosure of any information regarding

the sale, issue, re-purchase, redemption and cancellation of shares may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations."

- Amendments of Article 12 as follows:

* Insertion of two new paragraphs immediately before section B.; which shall read as follows:

"In addition to what may be provided for in that respect in these Articles, the valuation of the Company's assets and the calculation of the Net Asset Value per Share shall be governed by the rules contained in the relevant applicable Luxembourg laws and regulations as well as by all other rules, policies and procedures determined from time to time by the Board to the extent that such other rules, policies and procedures comply and remain consistent with these Articles and applicable Luxembourg laws and regulations.

Where it is mandatory to convey such information to shareholders, information regarding (i) the rules applicable to the valuation of the Company's assets and the calculation of the Net Asset Value per Share and (ii) any valuation and calculation may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding asset valuation and calculation of the Net Asset Value may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations."

- Restatement of Article 20 which shall read as follows:

"The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the investment objectives, policies, strategies and risk profile (including (i) how the Company's or each Sub-Fund's assets may be invested and in which assets the Company or each Sub-Fund may invest and (ii) any applicable investment limits and restrictions) and the course of conduct of management and business affairs of each Sub-Fund and of the Company.

Where it is mandatory to convey such information to shareholders, information regarding the Company's (and each Sub-Fund's) investment objectives, strategies, policies and risk profile may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding the Company's (or each Sub-Fund's) investment objectives, strategies, policies and risk profile may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations."

- Amendment of Article 21 which shall read as follows:

"The Company shall appoint an authorized auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall carry out the duties prescribed by the Law and the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "AIFM Law"). The auditor shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until its successor is elected."

- Restatement of Article 22 which shall read as follows:

"The Company shall enter into a depositary bank agreement with a credit institution or an investment company which shall satisfy the requirements and fulfil the duties of the Law and the AIFM Law (the "Depositary"). The Depositary shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by Law and the AIFM Law.

To the extent required under the AIFM Law, the Depositary may discharge itself of its liability provided that certain conditions are met, including the condition that, where the law of a third country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements laid down in point (d) (ii) of the second paragraph of Article 19(11) of the AIFM Law, the Articles expressly allow for such a discharge under the conditions set out in Article 19(14) of the AIFM Law. The Company hereby expressly allows for such a discharge and, more generally, allows for any discharge by the Depositary of its liability that is not prohibited by any applicable laws and regulations and to be in place in accordance with the conditions set out in the AIFM Law. Information regarding any discharge by the Depositary of its liability, as well as any material change to this information, may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding discharge by the Depositary of its liability may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations.

To the maximum extent authorised by applicable laws and regulations, any assets of the Company may be transferred to, and reused by, any third party, including the Depositary and any prime broker appointed from time to time.

In the event of the Depositary desiring to retire, the Board shall use its best endeavours to find within two months a credit institution or an investment company to act as depositary and upon doing so the Directors shall appoint such corporation to be depositary in place of the retiring Depositary. The Directors may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

If the circumstances so require, the opening of accounts in the name of the Company, as well as power of attorney on such accounts, shall be subject to the prior approval and/or ratification of the Board."

- Amendment of the second paragraph of Article 29 which shall read as follows:

"The Board and the AIFM are each authorised to take all such steps as deemed necessary and to agree such variations to the structure and ongoing arrangements of the Company in order that the Company and its various service providers may be in compliance with Directive 2011/61/EU, the AIFM Law and contemplated implementation in the European Union generally, to the extent permitted by Luxembourg law."

- Insertion of a new Article 30 which shall read as follows and renumbering of existing Article 30 as Article 32:

"Any prospective or existing shareholder may be granted a preferential treatment, or a right to obtain a preferential treatment (a "Preferential Treatment") subject to, and in compliance with the conditions set forth in applicable laws and regulations.

A Preferential Treatment may take any form that is not inconsistent (or incompatible) with these Articles or with applicable laws and regulations and that may be determined from time to time by, and in the discretion of, the Company and/or its AIFM.

Whenever a shareholder obtains a Preferential Treatment, a description of that Preferential Treatment, the type of shareholders who obtain such preferential treatment and, where relevant, their legal or economic links with the Company or its AIFM, as well as any material change to this information, may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding Preferential Treatment may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations."

- Insertion of a new Article 31 that shall read as follows:

"Any information or document that the Company or its AIFM must or wishes to disclose or be made available to some or all of the prospective or existing shareholders shall be validly disclosed or made available to any of the concerned prospective or existing shareholders in, via and/or at any of the following information means (each an "Information Means"): (i) the sales documents of the Company, its offering or marketing documentation, (ii) subscription, redemption, conversion or transfer form, (iii) contract note, statement or confirmation in any other form, (iv) letter, telecopy, email or any type of notice or message (including verbal notice or message), (v) publication in the (electronic or printed) press, (vi) the Company's periodic report, (vii) the Company's, AIFM's or any third party's registered office, (viii) a third-party, (ix) internet/ a website (as the case may be subject to password or other limitations) and (x) any other means or medium to be freely determined from time to time by the Company or its AIFM to the extent that such means or medium comply and remain consistent with these Articles and applicable Luxembourg laws and regulations.

The Company or its AIFM may freely determine from time to time the specific Information Means to be used to disclose or make available a specific information or document, provided, however, that at least one current Information Means used to disclose or make available any specific information or document to be disclosed or made available shall at least be indicated in either the sales documents of the Company or at the Company's or AIFM's registered office.

Certain Information Means (each hereinafter an "Electronic Information Means") used to disclose or make available certain information or document requires an access to internet and/or to an electronic messaging system. By the sole fact of investing or soliciting the investment in the Company, a (prospective) shareholder acknowledges the possible use of Electronic Information Means and confirms having access to internet and to an electronic messaging system allowing this a (prospective) shareholder to access the information or document disclosed or made available via an Electronic Information Means.

By the sole fact of investing or soliciting the investment in the Company, a (prospective) shareholder (i) acknowledges and consents that the information to be disclosed in accordance with Article 13(1) and (2) of the AIFM Law may be provided by means of a website without being addressed personally thereto and (ii) that the address of the relevant website and the place of the website where the information may be accessed is indicated in either the sales documents of the Company or at the Company's or AIFM's registered office."

Third resolution

The Meeting resolved to amend Article 7 of the Articles so as to take into account the impact of the relevant provisions of the U.S Foreign Account Tax Compliance Act ("FATCA") and the intergovernmental agreement of 28th March 2014 implementing FATCA in Luxembourg:

- Amendment of item (c) in the first sentence of the first paragraph as follows:

"(c) any person, firm or corporate body in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability or taxation (including any tax liabilities that might derive, inter alia, from any breach of the requirements imposed by the Foreign Account Compliance Act ("FATCA") and related US regulations), and in particular if the Company may become subject to tax laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg or suffering any disadvantage or any kind of administrative burden which the Company might not otherwise have incurred or suffered, including under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority, or"

- Amendment of the penultimate paragraph as follows:

"Whenever used in these Articles, and unless defined otherwise or more precisely in the sales documents of the Company, the term "US Person" will have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act (including, but not limited to, FATCA or the intergovernmental agreement signed by Luxembourg and the United States on 28 March 2014) which will come into force within the United States of America and which will in the future replace Regulation S of the 1933 Act or which may further define the term "U.S. person".

Fourth resolution

The Meeting resolved to insert a new second paragraph in Article 23 to provide for the accounting standards according to which the accounts of the Fund may be prepared, which shall read as follows:

"The accounts of the Company shall be prepared in accordance with the international financial reporting standards ("IFRS"), the Luxembourg GAAP or such other permitted accounting standards accepted in Luxembourg and considered by the Board to be the most appropriate for the Company. Subject to, and in compliance with, applicable laws and regulations, the Board is authorised to change the accounting standards and adopt new accounting standards accepted in Luxembourg and considered by the Board to be the most appropriate for the Company. The accounting standards actually retained by the Company may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means."

Fifth resolution

The Meeting resolved to amend Article 24 to allow for a broader dividend's policy for the Fund, as follows:

- Insertion of a new paragraph 2 which shall read as follows:

"In addition to the aforementioned provisions and to what may be otherwise provided for in that respect in these Articles and/or in applicable Luxembourg laws and regulations, the rules applicable to distributions shall be freely determined from time to time by the Board, to the extent that such rules comply and remain consistent with these Articles and applicable Luxembourg laws and regulations."

- Insertion of a new final paragraph which shall read as follows:

"Where it is mandatory to convey such information to shareholders, information regarding distribution may be disclosed or made available to shareholders in, via and/or at any of the Information Means; it being understood that availability or disclosure of any information regarding distribution may be restricted to the largest extent authorised by applicable laws and regulations."

Sixth resolution

The Meeting resolved to generally amend the Articles to proceed to minor corrections or clarifications.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English only.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day aforementioned.

And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: K. HUGHES, A. OTTAVIANO, O. MURRAY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10886. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077934/358.

(150089223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Perrard Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 197.043.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le vingt-sept avril,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit belge EIFFAGE BENELUX S.A., établie et ayant son siège social à B-1060 Saint-Gilles, 27A, avenue Brugmann, inscrite à la Banque-carrefour des Entreprises sous le numéro 0419 489 366,

ici représentée par Monsieur Olivier GENIS, administrateur de société, né à Paris (France) le 25 juin 1961, demeurant à B-1050 Ixelles, 28/003e, avenue Louis Lepoutre, agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la société EIFFAGE BENELUX S.A., nommé à ces fonctions en date du 1 février 2012,

lui-même représenté aux fins des présentes par Monsieur Edouard HERINCKX, administrateur de société, né à Louvain (Belgique) le 20 avril 1965, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 45, avenue de la Paix, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signé «ne varietur» par le porteur de procuration et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente afin d'être soumise avec elle à la formalité de l'enregistrement;

2) La société anonyme de droit belge EIFFAGE DEVELOPMENT S.A., établie et ayant son siège social à B-1060 Saint-Gilles, 27A, avenue Brugmann, inscrite à la Banque-carrefour des Entreprises sous le numéro 0418 472 450, ici représentée par Monsieur Edouard HERINCKX, agissant en sa qualité d'administrateur délégué de la société EIFFAGE DEVELOPMENT S.A., nommé à ces fonctions en date du 9 septembre 2013.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer.

Titre I^{er} . Caractères de la société

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «PERRARD DEVELOPMENT S.A.», (ci-après la "Société"). Dans tous les documents écrits émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement de la mention «société anonyme» ou des initiales «SA».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de faire pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes opérations d'achat, de vente, de promotion, de location, d'échange, d'exploitation, de gestion, de mise en valeur, de lotissement, d'entretien de tous immeubles ou parties divisées ou indivises d'immeubles généralement quelconques, ainsi que la gestion et l'administration de tous biens immobiliers et toutes entreprises de travaux publics ou privés.

La Société a également pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, de faire pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes opérations de gestion de nature administrative, comptable, juridique, technique ou autre, de sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe au sien.

La Société pourra acquérir, détenir et aliéner des participations dans des organismes publics ou privés et dans des sociétés quel que soit leur objet social.

La Société peut exercer des mandats d'administrateur et de liquidateur de sociétés.

La Société peut mettre sa trésorerie en commun avec d'autres sociétés appartenant au même groupe; elle peut emprunter à ce pool de trésorerie commun.

De façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Elle peut, aux mêmes fins, faire toutes opérations financières de crédit ou de prêt, emprunter notamment sur gage ou avec constitution d'hypothèque, cautionner ou garantir tous prêts ou crédits, avec ou sans privilège ou autre garantie réelle.

L'énumération qui précède n'a rien de limitatif et doit être interprétée dans le sens le plus large.

Art. 4. Durée. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31.- EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital. Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions fixées par la loi.

En cas d'augmentation de capital à souscrire en espèces, les actions nouvelles doivent être offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

L'exercice du droit de souscription préférentielle est organisé conformément au prescrit légal.

L'assemblée générale peut, dans l'intérêt social, aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des statuts et dans le respect des dispositions légales, limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle.

Titre III. Titres

Art. 7. Nature des titres. Les actions sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La cession d'actions s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur ledit registre, datée et signée soit par le cédant et le cessionnaire soit par deux administrateurs de la Société dont les titres sont cédés.

Art. 8. Indivisibilité des titres. Les titres sont indivisibles à l'égard de la Société.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action, les droits y afférents seront exercés par l'usufruitier.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre IV. Administration et contrôle

Art. 9. Composition du conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale qui a statué sur le remplacement.

Le Conseil d'Administration fixe, le cas échéant, la rémunération de ses membres et peut, à cette fin, créer une commission comprenant au moins deux de ses membres.

Art. 10. Vacance. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

L'administrateur nommé en remplacement d'un administrateur dans les conditions ci-dessus achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 11. Présidence. Le conseil d'administration élira en son sein un Président.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et à défaut d'indication, au siège social. Si tous les membres du conseil sont présents ou représentés, il n'y a pas lieu de justifier d'une convocation préalable.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Art. 13. Délibérations du conseil d'administration. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique. Il ne pourra cependant pas être recouru à cette procédure pour l'arrêt des comptes annuels.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix émises, sans tenir compte des absences; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 14. Procès-verbaux. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux, signés par la majorité au moins des membres présents.

Ces procès-verbaux sont conservés dans un registre spécial.

Les délégations, ainsi que les avis et votes donnés par écrit ou tout autre moyen de (télé)communication y sont annexés.

Les copies ou extraits sont signés par deux administrateurs, par le président du conseil d'administration ou par un administrateur délégué.

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 16. Délégation de la gestion journalière et délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un de ses membres et leur conférer le titre d'Administrateur Délégué.

Il est précisé que, s'agissant d'une société de promotion immobilière, la gestion journalière comprend l'acquisition ou la cession de la propriété d'immeubles et de tous droits réels immobiliers ainsi que l'établissement d'acte de base de copropriété.

En cas de pluralité d'administrateurs délégués, chacun d'eux a le pouvoir d'agir seul.

Le conseil d'administration peut déléguer certains pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres et leur conférer le titre d'Administrateur-Secrétaire Général, Administrateur-Directeur Général ou tout autre titre.

Le conseil d'administration peut confier certains pouvoirs ou la direction de l'ensemble ou d'une partie des affaires de la Société qu'il détermine à une ou plusieurs personnes choisies hors de son sein et leur conférer le titre de Directeur Général, de Directeur, de Fondé de pouvoirs, de Responsable de projet ou tout autre titre.

Le conseil d'administration, le Président du Conseil d'Administration, ou deux administrateurs peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à toute personne de leur choix.

L'administrateur délégué, dans le cadre de la gestion journalière ou toute personne à laquelle certains pouvoirs ont été délégués, peuvent, dans les limites de leurs attributions, déléguer des pouvoirs spéciaux et déterminés à toute personne de leur choix.

Le conseil d'administration peut, à tout moment, révoquer les personnes nommées et/ou mettre fin aux délégations des pouvoirs conférées.

Art. 17. Représentation dans les actes. Sans préjudice du pouvoir de représentation résultant des délégations de pouvoirs conférées en vertu de l'article précédent, la Société est valablement représentée dans les actes, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel ou d'un notaire serait requis, soit par le président du conseil d'administration, soit par deux administrateurs, soit, dans les limites de la gestion journalière, par un administrateur délégué.

La signature individuelle d'un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Ces signataires n'ont pas à justifier, vis-à-vis des tiers, d'une décision préalable du conseil d'administration.

La Société est en outre, dans les limites de leurs mandats, valablement représentée par des mandataires spéciaux.

Art. 18. Représentation dans les actions en justice. Le président du conseil d'administration agissant seul, l'administrateur délégué agissant seul ou deux administrateurs agissant conjointement disposent respectivement du pouvoir de représentation générale de la Société en justice, devant quelque juridiction que ce soit, soit en demandant, soit en défendant et ont dès lors le pouvoir de prendre la décision d'intenter des actions judiciaires et/ou des actions devant les juridictions administratives.

Art. 19. Contrôle. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque plusieurs commissaires et/ou réviseurs d'entreprises sont nommés, ils agissent en collège.

Titre V. Assemblées générales

Art. 20. Pouvoirs. L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 21. Composition. L'assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions qui ont le droit de voter par eux-mêmes ou par mandataires, moyennant l'observation des dispositions légales et statutaires.

Les décisions régulièrement prises par l'assemblée sont obligatoires pour tous les actionnaires, même pour les absents ou pour les dissidents.

Art. 22. Réunion. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal ou un jour non ouvré et que le conseil d'administration n'a pas envoyé de convocation pour une date antérieure, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

La date de la réunion peut être déplacée de commun accord des actionnaires.

L'assemblée peut être convoquée extraordinairement, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Elle doit l'être sur la demande d'actionnaires représentant ensemble le dixième du capital social.

Art. 23. Convocations. Les assemblées se réunissent au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation, sur invitation du conseil d'administration ou des commissaires.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 24. Représentation. Tout propriétaire d'actions peut se faire représenter à l'assemblée générale par une personne morale ou par une personne physique.

Le conseil d'administration peut arrêter la formule des procurations et exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui dans un délai qu'il fixe.

Art. 25. Bureau. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur délégué.

Le président peut désigner un secrétaire.

L'assemblée peut choisir un ou plusieurs scrutateurs.

Art. 26. Prorogation. Le conseil d'administration a le droit de proroger, séance tenante, l'assemblée à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Cette prorogation, qui s'applique également à l'assemblée générale appelée à modifier les statuts, annule toute décision prise. La seconde assemblée a le droit de statuer définitivement pourvu que, dans le cas de modification de statuts les conditions de présence exigées par la Loi soient remplies.

Art. 27. Droit de vote. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 28. Délibérations. Sauf dans les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée, à la majorité simple des voix valablement exprimées, sans tenir compte des abstentions.

Les votes se font par main levée ou par appel nominal, à moins que l'assemblée n'en décide autrement à la majorité des voix.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre de leurs actions est signée par chacun d'eux ou par leurs mandataires avant d'entrer en séance.

Sauf pour les assemblées générales qui sont appelées à statuer sur des modifications statutaires, tout actionnaire a le droit de voter par correspondance, au moyen d'un formulaire disponible auprès du siège social de la Société. Les formulaires dans lesquels ne seraient pas mentionnés ni le sens d'un vote ni l'abstention sont nuls. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires reçus avant 16.00 heures le jour bancaire ouvrable à Luxembourg précédant le jour de la tenue de l'assemblée générale.

Art. 29. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par l'administrateur délégué ou par deux administrateurs.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 30. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 31. Comptes annuels. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'assemblée générale annuelle statue sur les comptes annuels.

Après leur approbation, l'assemblée se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs.

Art. 32. Affectation. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social. Il doit être repris si ce fonds vient à être entamé.

Le solde reçoit l'affectation que lui donne l'assemblée générale statuant sur proposition du conseil d'administration dans le respect de la loi.

Art. 33. Dividendes - Acomptes. Le paiement éventuel des dividendes se fait annuellement, aux époques et endroits indiqués par le conseil d'administration, en une ou plusieurs fois.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice en cours, sous l'observation des règles y relatives. Il fixe le montant de ces acomptes et la date de leur paiement.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 34. Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

À défaut de pareille nomination, la liquidation est effectuée par le conseil d'administration en fonction à cette époque, agissant en qualité de comité de liquidation.

Les liquidateurs disposent à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par la loi.

L'assemblée générale détermine le cas échéant les émoluments éventuels du ou des liquidateurs.

Art. 35. Répartition. Après règlement du passif et des frais de liquidation ou consignation des sommes nécessaires à cet effet, l'actif net sert d'abord à rembourser, en espèces ou en titres, le montant libéré des actions.

Si toutes les actions ne sont pas libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder aux répartitions, tiennent compte de cette diversité de situation et rétablissent l'équilibre par des appels de fonds ou par une répartition préalable.

Le solde est réparti également entre toutes les actions.

Art. 36. Droit commun. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 4 mai 2016.
- 3) Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société anonyme EIFFAGE BENELUX S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions,	999
2) La société anonyme EIFFAGE DEVELOPMENT S.A., prénommée, une action,	1
TOTAL: MILLE ACTIONS	1000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents (€ 900.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian COLAS, administrateur de société, né à Luxembourg le 21 janvier 1970, demeurant professionnellement à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald;
 - Monsieur Olivier GENIS, administrateur de société, né à Paris (France) le 25 juin 1961, demeurant à B-1050 Ixelles, 28/003e, avenue Louis Lepoutre;
 - Monsieur Edouard HERINCKX, administrateur de société, né à Louvain (Belgique) le 20 avril 1965, demeurant à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, 45, avenue de la Paix;
 - Monsieur Thierry DURBECQ, administrateur de société, né à Uccle (Belgique) le 18 décembre 1959, demeurant à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, 54, avenue des Grands-Prix;
 - Monsieur Alain PÜTZ, administrateur de société, né à Ettelbrück le 29 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald;
- 3.- Est appelé aux fonctions d'administrateur délégué:
 - Monsieur Christian COLAS, administrateur de société, né le 21 janvier 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald

4.- L'entité suivante a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société:

- La société coopérative PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65 477.

5.- Le siège social est établi à L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.

6.- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. HERINCKX, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mai 2015. Relation: EAC/2015/10161. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTION.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 07 mai 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015077945/305.

(150088842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

**German Holdings VIII NQ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Yttrium Investment S.à.r.l.)**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.897.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of April.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BRE/Europe 7NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.314 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Thierry Kauffman, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Yttrium Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 194.897 (the "Company"), incorporated on 9 February 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 968 on 10 April 2015.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

(a) Amendment of Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "German Holdings VIII NQ S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

(b) Amendment of the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company so that the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company."

(c) Reorganisation of the Company's share capital currently divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) per share by the reduction of such nominal value of each share in issue from twenty-five Euros (EUR 25) to twenty-five Euro cents (EUR 0.25) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into fifty thousand (50,000) shares; consequential amendment of Article 5 of the articles of association of the Company so that Article 5 of the articles of association of the Company reads as follows:

“The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro cents (EUR 0.25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company so that the third paragraph of Article 2 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the reorganisation of the Company's share capital and to amend of Article 5 of the articles of association of the Company so that Article 5 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dreiundzwanzigsten Tage des Monats April.

Vor Uns, Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

BRE/Europe 7NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.314 (die «Alleinige Gesellschafterin»),

hier vertreten durch Me Thierry Kauffman, avocat à la Cour, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleinige Gesellschafterin der Yttrium Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 194.897 (die «Gesellschaft»), gegründet am 9. Februar 2015 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Cosita Delvaux, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 968 vom 10. April 2015 veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Die Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte über welche ein Beschlüsse getroffen werden soll sind die folgende:

(a) Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "German Holdings VIII NQ S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

(b) Abänderung von des dritten Paragraphen des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft so dass der dritte Paragraph des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben (up-stream als auch side-stream), Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.”

(c) Umgestaltung des Gesellschaftskapital der Gesellschaft, gegenwärtig eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25) pro Anteil, durch Reduzierung des Nennwertes der ausgegebenen Anteile von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) in fünfundzwanzig Euro Cent (EUR 0,25) sodass daraufhin das ausgegebene Gesellschaftskapital in fünfzigtausend (50.000) Gesellschaftsanteile eingeteilt ist; die daraus folgende Abänderung des Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

“Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfzigtausend (50.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro Cent (EUR 0,25). Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.”

Danach wurde der folgende Beschluss von der Alleinigen Gesellschafterin getroffen:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin hat beschlossen den dritten Paragraphen des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der dritte Paragraph des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Dritter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin hat beschlossen das Gesellschaftskapital umzugestalten und Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 1.300,- geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei der dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. BENNING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015077493/146.

(150088697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Van Campen Liem Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 197.002.

—
STATUTES

This fifteenth day of May two thousand fifteen before me, Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Ms. Peggy Simon, clerk, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

1. Manfred Ernst Paul Dietrich, attorney at law, born on 20 January 1971 in Backnang (Germany), with professional address at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg ("Incorporator 1");

2. Herald Aldo Schuurman, attorney at law, born on 24 July 1977 in Utrecht (Netherlands), with professional address at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg ("Incorporator 2");

3. Marc Jan Laurent van Campen, attorney at law, born on 16 March 1969 in Venlo (Netherlands), with professional address at J.J. Viottastraat 52, NL-1071 JT Amsterdam ("Incorporator 3");

4. Marcello Distaso, attorney at law, born on 6 September 1972 in Carbonara di Bari (Italy), with professional address at J.J. Viottastraat 52, NL-1071 JT Amsterdam ("Incorporator 4"); and

5. Maurits Jurgen Tausk, attorney at law, born on 1 December 1968 in Utrecht (Netherlands), with professional address at J.J. Viottastraat 52, NL-1071 JT Amsterdam ("Incorporator 5" and together with Incorporator 1, Incorporator 2, Incorporator 3 and Incorporator 4, the "Incorporators").

The person appearing is personally known to me, notary, and the five powers of attorney to the person appearing are initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, the undersigned notary, to record the following:

The Incorporators hereby incorporate a limited liability company under the laws of Luxembourg, governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"distribution" means a transfer of money or other property by the company to a member in relation to the shares held by such member, whether as a share of the profits or as a return of share capital, share premium or voluntary premium or otherwise, but excluding for the avoidance of doubt repayment of loans and other advances and payment of interest thereon;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated realised profits and any distributable reserves (including share premium and voluntary premium), less accumulated realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 13.4;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company has only one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"ordinary resolution" means a resolution of the members that is passed by members representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with Articles 11.8 and 11.9;

"qualified lawyer" means any natural or legal person authorised or entitled to exercise the legal profession in the Grand Duchy or any other Member State of the European Union and meeting the requirements provided for by the Qualified Lawyers Act 1991;

"Qualified Lawyers Act 1991" means the Act on the legal profession of 10 August 1991, as amended from time to time; and

"share" means a share in the share capital of the company, irrespective of its class;

"special resolution" means any resolution of the members other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by a majority of members in number representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915; and

"voluntary premium" has the meaning given in Article 13.2.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 and the Qualified Lawyers Act 1991 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

Part 2. General characteristics, Share capital and shares

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 with a civil nature pursuant to the Qualified Lawyers Act 1991. The company is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

Van Campen Liem Luxembourg

2.3 The objects of the company are to exercise the legal profession as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, including rendering legal opinions, all to be interpreted in the broadest sense.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form, except by way of public offering of securities, and finance its members as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of the company's members and of third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

The activities of the company will be limited to its objects and the company may exercise the legal profession in the Grand Duchy on the condition that at least one member of the company exercises his profession in the Grand Duchy on a permanent basis and is entered on List I or List IV of the Luxembourg Bar's register.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), divided into twelve thousand five hundred (12,500) fully paid shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

3.2 Shares of the company shall be in registered form only, notwithstanding that the company must issue each member, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.

3.3 No new shares of any given class shall be issued unless the shares have first been offered to the holders of existing shares, and the members have a (non-negotiable) pre-emption right to subscribe for the offered shares in proportion to their shareholding, at such price and on such terms as the shares are to be offered to others.

Art. 4. Qualified lawyers.

4.1 Without prejudice to Article 5.1, only qualified lawyers can be members of the company. By way of derogation from this rule, the Council of the Luxembourg Bar can allow qualified lawyers from a state that is not a Member State of the European Union to be members.

4.2 The rights attached to shares held by a member who loses his qualifications as a qualified lawyer, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended until the shares shall have been transferred to a qualified lawyer.

Art. 5. Own shares.

5.1 The company may generally acquire its own shares and hold them in treasury.

5.2 Where shares are to be acquired for value, the management board shall draw up interim accounts and Article 14.2 shall apply *mutatis mutandis*.

5.3 Shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company are treated as though they are cancelled and all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 6. Register of members, transfer and transmission of shares.

6.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915.

6.2 Shares are freely transferable among members but shares cannot be transferred to non-members, unless the transfer has been approved by special resolution that is carried by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, subject to Article 4.1.

6.3 A transfer of shares requires a written instrument as well as notice to or acknowledgment and acceptance by the company. Except for the purpose of exhibiting the rights of the parties to any transfer of shares towards each other, no transfer of shares is valid for any purpose whatsoever until entry of such transfer is duly made in the register of members of the company. For the avoidance of doubt, an entry in the register of members in respect of a transfer of shares shall be signed *ne varietur* by a manager, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

6.4 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a member, the rights attached to such shares shall be suspended until the transmission has been approved by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the other shares in the company, subject to Article 4.1. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs or a surviving spouse of a deceased member, subject to Article 4.1.

6.5 The shares are indivisible and where a share is held by more than one person, those persons shall be regarded as one member in relation to the company. They shall exercise their rights through a common representative and shall notify the company of the name of the common representative and any change thereto. Until the initial notification by the joint holders, the rights attached to such share shall be suspended.

Part 3. Management and decision-making process.

Art. 7. Managers.

7.1 The management of the company is the responsibility of one or more managers who must be qualified lawyers. If two or more managers are in office they shall together constitute a management board, which board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the company.

7.2 Managers are appointed by the general meeting and may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. The general meeting shall fix the managers' remuneration, if any.

7.3 The general meeting can fix a minimum number of managers. If a seat is vacant on the management board and the total number of managers for the time being is less than the minimum number fixed by the general meeting, the remaining manager or managers must call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

Art. 8. Decision-making by managers.

8.1 Any manager can call a meeting of the management board by giving notice of the meeting to the other managers.

8.2 Notice of a meeting must be given to each manager but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

8.3 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

8.4 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of votes cast on the decision. No one shall be entitled to a casting vote.

8.5 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 8.5 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

8.6 The management board may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to managers.

8.7 For the avoidance of doubt, if the company has only one manager, such manager may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

Part 4. Power to bind and reserve power.

Art. 9. Representation.

9.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company has only one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties and at law.

9.2 In addition, if in office, two managers acting jointly shall also be able to represent and bind the company and they shall have signing authority accordingly.

Art. 10. Board may delegate.

10.1 The management board may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including signing authority within the limits of the day-to-day management, to such qualified lawyer or lawyers, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

10.2 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Part 5. Decision-making by members.

Art. 11. General meetings.

11.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice.

11.2 The management board must convene annual general meetings and may call extraordinary general meetings. Extraordinary general meetings may also be convened by any member of the company.

11.3 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least seven (7) calendar days, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given. A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

11.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every member and every manager;
- (b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) if in office, every internal auditor.

11.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting.

11.6 Except where these articles otherwise provide, a quorum of members is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

11.7 Where the management board so permits, members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

11.8 Each share entitles the holder thereof to one vote. Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by members representing more than half of the share capital. If this majority is not reached, an ensuing general meeting may be convened, by registered letter, and the resolution will then be passed by a simple majority of votes cast, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

11.9 Members may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the aggregate number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolutions, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing. Article 11.8 above shall apply mutatis mutandis (even if some of the members have not yet been able to cast their vote).

Part 6. Accounting and finance

Art. 12. Accounting.

12.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

12.2 Insofar as required by law, unless the annual accounts are audited by a chartered statutory auditor, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

Art. 13. Premium accounts, statutory reserve.

13.1 When the company issues shares at a premium, whether for cash or otherwise, it shall add to the share premium account the amount or value of the premiums.

13.2 When the company receives an equity contribution without allotment of securities in consideration thereof, from or at the direction of any member in respect of one or more of such member's shares ("voluntary premium"), it shall add to the appropriate premium account the amount of the contribution if it concerns a cash contribution or the agreed value of the contribution if it concerns a non-cash contribution. If the company acquires own shares for no consideration (or purchases them at their nominal value) and subsequently sells those shares to a third party (for a higher price), the sale (or part thereof) shall be deemed to be a contribution of voluntary premium by such third party to the company and the proceeds of such sale (or the proceeds in excess of the nominal value of the shares sold) shall be added to the appropriate premium account in accordance with this Article 13.2.

13.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, the company shall maintain separate premium accounts for each class and the holders of shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amounts standing to the credit of their premium accounts.

13.4 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

Art. 14. Dividends and other distributions.

14.1 Subject to Article 13.4, the annual net profit is at the disposal of the general meeting.

14.2 Subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the management board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution.

14.3 Each share confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company.

14.4 In relation to any given distribution, the members may disapply Article 14.3 by a unanimous resolution; provided, however, that no member may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural or permanent basis.

Part 7. Fundamental changes.

Art. 15. Amendment of articles.

15.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 15 and the Qualified Lawyers Act 1991, the articles may be amended by special resolution.

15.2 The articles may be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital;
- (d) create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

15.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, any amendment to the articles of the company which varies the rights attached to a class of shares (including any change to the procedure for varying the rights attached to a class of shares) shall require also the approval of the holders of each class of shares that is affected by the change. Approval is given by a special resolution passed separately by the holders of each class of shares concerned (and the requirements as to majority and attendance rate shall apply mutatis mutandis to such a special resolution as they apply in relation to a special members' resolution).

15.4 No member shall be obligated to increase his equity interest in the company.

15.5 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the members.

Art. 16. Termination of the company.

16.1 The company may be dissolved pursuant to a special resolution.

16.2 The company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance, except that the company shall be automatically dissolved by the loss of their qualifications as qualified lawyer of all members.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

1. Twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporators as follows:

- Incorporator 1: two thousand five hundred (2,500) shares, numbered 1 through 2500;
- Incorporator 2: two thousand five hundred (2,500) shares, numbered 2501 through 5000;
- Incorporator 3: two thousand five hundred (2,500) shares, numbered 5001 through 7500;
- Incorporator 4: two thousand five hundred (2,500) shares, numbered 7501 through 10000; and
- Incorporator 5: two thousand five hundred (2,500) shares, numbered 10001 through 12500.

2. The shares have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts. Payment was permitted in any currency and the total amount is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary.

3. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2015.

4. The registered office of the company is located at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

5. The Incorporators are appointed as managers of the company, to hold office for an indefinite term.

The costs, expenses and fees or charges of whatever form, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Echternach on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinze mai par-devant moi, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mme Peggy Simon, clerc, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

1. Manfred Ernst Paul Dietrich, avocat, né le 20 janvier 1971 à Backnang (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (le «Fondateur 1»);

2. Herald Aldo Schuurman, avocat, né le 24 juillet 1977 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (le «Fondateur 2»);

3. Marc Jan Laurent van Campen, avocat, né le 16 mars 1969 à Venlo (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au J.J. Viottastraat 52, NL-1071 JT Amsterdam (le «Fondateur 3»);

4. Marcello Distaso, avocat, né le 6 septembre 1972 à Carbonara di Bari (Italie), ayant son adresse professionnelle au J.J. Viottastraat 52, NL-1071 JT Amsterdam (le «Fondateur 4»); et

5. Maurits Jurgen Tausk, avocat, né le 1^{er} décembre 1968 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au J.J. Viottastraat 52, NL-1071 JT Amsterdam (le «Fondateur 5» et ensemble avec les Fondateur 1, Fondateur 2, Fondateur 3 et Fondateur 4, les «Fondateurs»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et les cinq procurations données à la comparante sont paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

Les Fondateurs constituent par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Partie 1^{ère} . Interprétation

Art. 1^{er} . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales et, à ce titre, un associé de la société;

«avocat» signifie toute personne physique ou morale autorisée ou habilitée à exercer la profession d'avocat au Grand-Duché ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne et remplissant les conditions prévues par la Loi de 1991 sur la profession d'avocat;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris des primes d'émission et primes volontaires), moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 13.4;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«distribution» signifie tout transfert d'argent ou d'autres biens par la société à un associé en fonction des parts sociales qu'il détient, que ce soit sous forme de participation aux bénéfices ou de remboursement du capital, des primes d'émission ou des primes volontaires ou sous une autre forme, mais pour éviter tout malentendu à l'exclusion de tout remboursement des emprunts ou des autres avances et le paiement d'intérêts y relatifs;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Loi de 1991 sur la profession d'avocat» signifie la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, telle que modifiée;

«part sociale» signifie une part dans le capital social de la société, quelle que soit sa catégorie;

«prime volontaire» a la signification donnée à l'Article 13.2;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, sous réserve des et conformément aux Articles 11.8 et 11.9; et

«résolution spéciale» signifie toute résolution des associés autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité en nombre des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi de 1991 sur la profession d'avocat à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

Partie 2. Caractéristiques générales, Capital social et parts sociales

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales avec une nature civile selon la Loi de 1991 sur la profession d'avocat. La société est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

Van Campen Liem Luxembourg

2.3 La société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, en ce compris la fourniture d'avis juridiques, le tout au sens le plus large.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique de titres, et peut financer ses associés ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles d'associés de la société et celles de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

L'activité de la société sera limité à son objet et la société peut exercer la profession d'avocat au Grand-Duché à la condition qu'elle comporte au moins un associé inscrit à la liste I ou à la liste IV du tableau de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg qui exerce sa profession de façon permanente au Grand-Duché.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) et se divise en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

3.2 Les parts sociales de la société ne sont que nominatives. Toutefois, la société doit délivrer à chaque associé, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

3.3 Lors de toute nouvelle émission de parts sociales d'une catégorie donnée, les associés détenant des parts sociales existantes ont, proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, un droit de préférence (non négociable) à la souscription des nouvelles parts sociales au prix et selon les modalités auxquels elles sont offertes aux tiers.

Art. 4. Avocats.

4.1 Sans préjudice de l'Article 5.1, seuls des avocats peuvent être associés de la société. Par dérogation à ce qui précède, le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg peut permettre l'association avec des avocats d'un Etat non membre de l'Union européenne.

4.2 Les droits attachés aux parts sociales détenues par un associé qui a perdu la qualité d'avocat, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus jusqu'à ce que les parts aient été cédées à un avocat.

Art. 5. Propres parts.

5.1 En règle générale, la société peut acquérir ses propres parts sociales et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues.

5.2 Lorsque les parts sociales seront acquises à titre onéreux, le conseil de gérance doit établir un état comptable et l'Article 14.2 est applicable par analogie.

5.3 Les parts sociales auto-détenues et parts sociales détenues par des filiales de la société sont traitées comme si elles étaient annulées et les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 6. Registre des associés, cession et transmission de parts sociales.

6.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés mais elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément des associés donné par une résolution spéciale qui est adoptée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social, sous réserve de l'Article 4.1.

6.3 Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé ainsi qu'être notifiées à la société ou reconnues et acceptées par elle. Nulle cession de parts sociales n'est valable à quelque fin que ce soit tant qu'elle n'a pas été dûment inscrite sur le registre des associés de la société, sauf pour constater les droits réciproques des parties à une cession de parts sociales. Pour éviter tout malentendu, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre des associés est signée ne varietur par un gérant, et la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

6.4 Si des parts sociales sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été agréée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des autres parts sociales de la société, sous réserve de l'Article 4.1. Aucun agrément ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant, sous réserve de l'Article 4.1.

6.5 Les parts sociales sont indivisibles et lorsque plusieurs personnes détiennent une même part sociale, ces personnes sont considérées comme un associé unique au regard de la société. Elles exercent leurs droits par l'intermédiaire d'un représentant commun et notifient à la société le nom du représentant commun ainsi que toute modification de celui-ci. Les droits attachés à cette part seront suspendus tant que la notification initiale par les cotitulaires n'a pas eu lieu.

Partie 3. Administration et processus de décision

Art. 7. Gérants.

7.1 L'administration de la société incombe à un ou plusieurs gérants qui doivent être avocats. Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société.

7.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des gérants.

7.3 L'assemblée générale peut fixer un nombre minimal de gérants. En cas de vacance d'un poste de gérant, si le nombre total de gérants alors en fonction est inférieur au nombre minimal fixé par l'assemblée générale, le seul gérant ou les gérants restants doivent convoquer une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

Art. 8. Prise de décision par les gérants.

8.1 Tout gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance en avisant les autres gérants.

8.2 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque gérant sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux gérants qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

8.3 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

8.4 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des votes exprimés. Aucun n'aura de vote prépondérant.

8.5 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 8.5 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

8.6 Le conseil de gérance peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux gérants.

8.7 Pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve

Art. 9. Représentation.

9.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

9.2 Par ailleurs, dans la mesure où ils sont en fonction, deux gérants agissant conjointement représentent et engagent également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Art. 10. Pouvoir de délégation du conseil.

10.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière, à tout avocat ou avocats, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

10.2 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Partie 5. Prise de décision par les associés

Art. 11. Assemblées générales.

11.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation.

11.2 Le conseil de gérance doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale. Les assemblées générales extraordinaires peuvent également être convoquées par tout associé de la société.

11.3 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours civils, en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

11.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

(a) tous les associés et tous les gérants;

(b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote attaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué; et

(c) dans la mesure où ils sont en fonction, tous les commissaires aux comptes.

11.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

(a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;

(b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et

(c) l'ordre du jour de l'assemblée.

11.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les propres parts sociales de la société et les parts sociales dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

11.7 Lorsque le conseil de gérance le permet, les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

11.8 Un associé dispose d'un vote par part sociale. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale peut être convoquée, par lettre recommandée, et la résolution sera alors adoptée à la majorité simple des votes exprimés, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

11.9 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte des résolutions, par écrit ou autrement, et exprimera ses votes par écrit. L'Article 11.8 ci-dessus est applicable par analogie (même si certains des associés n'ont pas encore été en mesure d'exprimer leur vote).

Partie 6. Comptabilité et finances

Art. 12. Comptabilité.

12.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

12.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

Art. 13. Comptes de primes, réserve légale.

13.1 Lorsque la société émet des parts sociales en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission le montant ou la valeur de la prime reçue.

13.2 Lorsque la société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un associé ou sur ordre de celui-ci quant à une ou plusieurs de ses parts sociales (une «prime volontaire»), elle crédite au compte de primes pertinent le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu. Si la société acquiert des propres parts sociales à titre gratuit (ou les achète à leur valeur nominale) et les vend ultérieurement à un tiers (à un prix supérieur), la vente (ou une partie de celle-ci) est réputée comme apport de prime volontaire par ce tiers à la société et le produit de cette vente (ou l'excédent du produit sur la valeur nominale des parts sociales vendues) sera crédité au compte de primes pertinent conformément au présent Article 13.2.

13.3 S'il y a plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, la société devra tenir des comptes de primes distincts pour chaque catégorie. Les détenteurs de parts d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, aux soldes créditeurs de leurs comptes de primes.

13.4 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

Art. 14. Dividendes et autres distributions.

14.1 Sous réserve de l'Article 13.4, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale.

14.2 Sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion.

14.3 Chaque part sociale confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société.

14.4 Les associés peuvent déroger à l'Article 14.3 par rapport à une distribution donnée par résolution unanime, à condition toutefois qu'aucun associé ne peut être exclu ou exonéré, sur une base structurelle ou permanente, du partage des bénéfices ou des pertes de la société.

Partie 7. Modifications de structure

Art. 15. Modification des statuts.

15.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 15 et de la Loi de 1991 sur la profession d'avocat, les présents statuts peuvent être modifiés par résolution spéciale.

15.2 Les statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social;
- (d) de créer de nouvelles catégories de parts sociales;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des parts sociales, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des parts sociales d'une catégorie en parts sociales des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des parts sociales; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

15.3 Lorsqu'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, toute modification des statuts de la société altérant les droits attachés à une catégorie de parts sociales (y compris tout changement apporté à la procédure de modification des droits attachés à une catégorie de parts sociales) nécessite également l'approbation des associés qui détiennent les parts sociales de chacune des catégories concernées par cette modification. L'approbation est donnée par résolution spéciale adoptée séparément par les associés de chacune des catégories de parts sociales visées (et les conditions de majorité et de taux de présence s'appliquent par analogie à une telle résolution spéciale comme elles s'appliquent aux résolutions spéciales des associés).

15.4 Aucun associé ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.

15.5 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des associés.

Art. 16. Différentes manières dont finit la société.

16.1 La société peut être dissoute par une résolution spéciale.

16.2 La société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas, sauf que la société est dissoute dans le cas de perte de qualité d'avocat de tous les associés.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

1. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune sont émises au pair et souscrites par les Fondateurs de la manière suivante:

- Fondateur 1: deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, numérotées de 1 à 2500;
- Fondateur 2: deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, numérotées de 2501 à 5000;
- Fondateur 3: deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, numérotées de 5001 à 7500;
- Fondateur 4: deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, numérotées de 7501 à 10000; et
- Fondateur 5: deux mille cinq cents (2.500) parts sociales, numérotées de 10001 à 12500.

2. Les parts sociales ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société. Le paiement a été permis en n'importe quelle devise et le montant total est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

3. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

4. Le siège social de la société est établi au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg.

5. Les Fondateurs sont nommés comme gérants de la société, pour un temps sans limitation de durée.

Le montant approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à mille deux cents euros (1.200,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 mai 2015. Relation: GAC/2015/4193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015077455/577.

(150088018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Amethis Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.953.

L'an deux mille quinze, le sept mai,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'Amethis Partners S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.953 (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 4 décembre 2012, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations numéro 200 du 28 janvier 2013, page 9562. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 7 août 2014, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations le 5 novembre 2014, numéro 3253, page 156122.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire (le Secrétaire) et l'Assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée par le représentant des Actionnaires, les membres du Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés seront paraphées ne varietur par les membres du Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et resteront paraillement annexées au présent acte.

II. tel qu'il ressort de la liste de présence, l'ensemble des actionnaires représentant 100 % du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix mille cinq cent six euros (EUR 70.506,-) sont représentés à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 26.645,-, afin de le porter de son montant actuel de EUR 70.506,- à un montant de EUR 97.151,- par l'émission de (i) 13.394 nouvelles actions de classe B1 dans le capital de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Nouvelles Actions de Classe B1), (ii) 13.251 nouvelles actions de classe D1 dans le capital de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Nouvelles Actions de Classe D1);
3. Renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société;
4. Souscription aux Nouvelles Actions de Classe B1 et aux Nouvelles Actions de Classe D1 et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 2. ci-dessus;
5. Conversion de 1080 actions de classe B2 existantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en 1080 actions de classe D2 de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
6. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société;
7. Modification de l'article 8.4. des statuts de la Société;
8. Modification de l'article 8.5. des statuts de la Société;
9. Modification du registre des actions de la Société afin d'enregistrer l'émission des Nouvelles Actions de Classe B1 et des Nouvelles Actions de Classe D1 ainsi que les changements approuvés aux points précédents de l'ordre du jour; et
10. Divers.

IV. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il ressort de la liste de présence que la totalité du capital social de la Société est représenté. L'Assemblée renonce partant aux formalités de convocation, les actionnaires représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 26.645,-, afin de le porter de son montant actuel de EUR 70.506,- à un montant de EUR 97.151,- par l'émission de (i) 13.394 nouvelles actions de classe B1 dans le capital de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Nouvelles Actions de Classe B1), (ii) 13.251 nouvelles actions de classe D1 dans le capital de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les Nouvelles Actions de Classe D1).

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte du fait que les actionnaires existants de la Société renoncent à leur droit de souscription préférentiel sur les Nouvelles Actions de Classe B1 et les Nouvelles Actions de Classe D1.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte et enregistre la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

1. Mme Aurélie PUJO, née le 27 juin 1979 à Tarbes, France, et étant domiciliée au 86, rue de la Jonquière, 75017 Paris (France), ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 2.930 nouvelles actions de classe D1 de la Société, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 26.250,-, dont un montant de EUR 2.930,- sera alloué au compte de capital social nominal de la Société, le reste étant alloué au compte de réserve de la prime d'émission de la Société connecté aux actions de classe D1;
2. M. Eric OUEDRAOGO, né le 31 mai 1970 à Ouagadougou, Burkina Faso, et étant domicilié au 44, rue des Ecoles, 75005 Paris (France), ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 2.511 nouvelles actions de classe D1 de la Société, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 22.500,-, dont un montant de EUR 2.511,- sera alloué au compte de capital social nominal de la Société, le reste étant alloué au compte de réserve de la prime d'émission de la Société connecté aux actions de classe D1;
3. M. Jean-Thomas LOPEZ, né le 23 novembre 1967 à Berck, France, et étant domicilié au 89, rue de Maubeuge, 75010 Paris (France), ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 2.093 nouvelles actions de classe D1 de la Société, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 18.750,-, dont un montant

de EUR 2.093,- sera alloué au compte de capital social nominal de la Société, le reste étant alloué au compte de réserve de la prime d'émission de la Société connecté aux actions de classe D1;

4. Mme Laureen KOUASSI OLSSON, née le 5 mars 1983 à Marcory Abidjan, Côte d'Ivoire, et étant domiciliée au 20, rue Bonaparte, 75006 Paris (France), ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 1.255 nouvelles actions de classe D1 de la Société, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 11.250,-, dont un montant de EUR 1.255,- sera alloué au compte de capital social nominal de la Société, le reste étant alloué au compte de réserve de la prime d'émission de la Société connecté aux actions de classe D1;

5. M. Jean-Sébastien BERGASSE, né le 16 avril 1976 à Paris 14^{ème} Arrondissement, France, et étant domicilié au 74, rue Ranelagh, 75016 Paris (France), ici représenté Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 1.255 nouvelles actions de classe D1 de la Société, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 11.250,-, dont un montant de EUR 1.255,- sera alloué au compte de capital social nominal de la Société, le reste étant alloué au compte de réserve de la prime d'émission de la Société connecté aux actions de classe D1;

6. Mme Khady KONE-DICOH, née le 9 mars 1981 à Marseille, France, et étant domiciliée au 146, rue de Tocqueville, 75017 Paris (France), ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 1.590 nouvelles actions de classe D1 de la Société, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 14.250,-, dont un montant de EUR 1.590,- sera alloué au compte de capital social nominal de la Société, le reste étant alloué au compte de réserve de la prime d'émission de la Société connecté aux actions de classe D1;

7. Mme Nadia MOUKADDEM, née le 3 juillet 1989 à Tripoli, Liban, et étant domiciliée au 4, rue des Forges, 75004 Paris (France), ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 334 nouvelles actions de classe D1 de la Société, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 3.000,-, dont un montant de EUR 334,- sera alloué au compte de capital social nominal de la Société, le reste étant alloué au compte de réserve de la prime d'émission de la Société connecté aux actions de classe D1;

8. Mme Raphaëlle SOUPAULT, née le 2 août 1982 à Paris 16^{ème} Arrondissement, France, et étant domiciliée au 1, rue Christine de Pisan, 75017 Paris (France), ici représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 167 nouvelles actions de classe D1 de la Société, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 1.500,-, dont un montant de EUR 167,- sera alloué au compte de capital social nominal de la Société, le reste étant alloué au compte de réserve de la prime d'émission de la Société connecté aux actions de classe D1;

9. M. Laurent DEMEY, né le 30 juillet 1969 à Hazebrouck, France, et étant domicilié au 30, rue Desaix, 75015 Paris (France), ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 6.697 nouvelles actions de classe B1 de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 60.000,-, dont un montant de EUR 6.697,- sera alloué au compte de capital social nominal de la Société, le reste étant alloué au compte de réserve de la prime d'émission de la Société connecté aux actions de classe B1;

10. M. Luc RIGOUZZO, né le 7 juin 1963 à Athènes, Grèce, et étant domicilié au 27, route de la Faisanderie, 78110 Le Vésinet (France), ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 6.697 nouvelles actions de classe B1 de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 60.000,-, dont un montant de EUR 6.697,- sera alloué au compte de capital social nominal de la Société, le reste étant alloué au compte de réserve de la prime d'émission de la Société connecté aux actions de classe B1; et

11. M. Hamada TOURE, né le 25 juillet 1977 à Yaféra, Sénégal, et étant domicilié au 1, Quai de Metz, 75019 Paris 19 (France), ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à 1.116 nouvelles actions de classe D1 de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 10.000,-, dont un montant de EUR 1.116,- sera alloué au compte de capital social nominal de la Société, le reste étant alloué au compte de réserve de la prime d'émission de la Société connecté aux actions de classe D1.

Le montant total de EUR 238.750,- est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de convertir 1080 actions de classe B2 existantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en 1080 actions de classe D2 de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Montant du capital social:

(a) Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-et-un euros (EUR 97.151), représenté par 74.858 actions de Classe B1, 2.500 actions de Classe B2, 17.293 actions de Classe D1 et 2.500 actions de Classe D2, toutes d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, intégralement libérées lors de leur souscription.

(b) Le capital social peut être divisé en actions ordinaires de classe B1 (les «Actions de Classe B1»), les actions ordinaires de classe B2 (les «Actions de Classe B2»), et ensemble avec les Actions de Classe B1, les «Actions de Classe B»), les actions ordinaires de classe D1 (les «Actions de Classe D1»), actions ordinaires de classe D2 (les «Actions de Classe D2») et ensemble avec les Actions de Classe D1, les «Actions de Classe D») et actions préférentielles sans droit de vote de classe E (les «Actions de Classe E») et les actions préférentielles sans droit de vote de classe F (les «Actions de Classe F»).

(c) Les Actions de Classe B ne peuvent être souscrites que par Luc Rigouzzo et Laurent Demey (ou le cas échéant par une entité dont ces derniers ou leurs ayants droits sont les seuls actionnaires).

(d) Les Actions de Classe D ne peuvent être souscrites que par (i) Luc Rigouzzo et Laurent Demey (ou le cas échéant par une entité dont ces derniers ou leurs ayants droits sont les seuls actionnaires), et (ii) des employés des sociétés Amethis Africa Finance LTD («AAF») et Amethis Advisory SAS («Amethis Advisory») ou l'une de leurs sociétés affiliées, ou par une entité dont cet employé ou ses ayant-droits est/sont le(s) seul(s) actionnaire(s).

(e) Les Actions de Classe E ne peuvent être souscrites que Luc Rigouzzo ou Laurent Demey (ou le cas échéant par une entité dont ces derniers ou leurs ayants droits sont les seuls actionnaires) et dont les Actions D1 ont été échangées par application des dispositions de l'Article 7.

(f) Les Actions de Classe F ne peuvent être souscrites que par une personne titulaire initialement d'Actions de Classe D1 (ou le cas échéant par une entité dont cette dernière ou ses ayants droits est/sont le(s) seul(s) actionnaire(s)) et dont les Actions D1 qui ont été échangées par application des dispositions de l'Article 7.

(g) Les Actions de Classe B1, Actions de Classe B2, Actions de Classe D1, Actions de Classe D2, Actions de Classe E et les Actions de Classe F sont des actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, qui suivront chacune les performances et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (le «Plan d'Allocation»):

(i) Les Actions de Classe B1, D1, E et F (dans la mesure où des Actions de Classe B1 auraient été reclassées en Actions de Classe E et les Actions de Classe D1 auraient été reclassées en Actions de Classe F) traceront la performance et le rendement des droits et intérêts de la Société dans:

(A) les actions de classe C1, émises de temps à autre par Amethis Finance S.C.A., SICAR, une Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B173432 («Amethis SICAR»); et

(B) les actions d'Amethis Advisory, SAS émises de temps à autre par Amethis Advisory SAS, une société par actions simplifiée ayant son siège social au 18, rue de Tilsitt, 75017 Paris, et inscrite au registre du commerce de société de Paris, sous le numéro 537 457 779; et

(C) les actions d'Amethis Finance Luxembourg S.à r.l., une société par actions à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B173953 («Amethis GP»); et

(D) tout autre investissement ou placement qui aurait été fait par la Société dans le but de gestion de sa trésorerie, à l'exclusion de l'acquisition d'actions visées à l'Article 5.1.g (ii) ci-dessous.

(ii) Les Actions de Classe B2 et de Classe D2 traceront de manière exclusive la performance et le rendement des droits et intérêts de la Société dans:

(A) les actions de classe C2, émises de temps à autre par Amethis SICAR;

(B) les actions émises de temps à autre par Amethis Partners Maurice, une société de droit mauricien qui sera constituée ultérieurement et ayant vocation à détenir les actions de classe A2 émises de temps à autre par AAF ou de toute autre entité le cas échéant qui serait décidée conformément aux termes du Pacte et des Promesses («Amethis Partners Maurice»).

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.4. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 8.4. Toutes Actions de Classe B2 cédées à un titulaire d'Actions de Classe D, en conformité avec les dispositions statutaires sont échangées par le Conseil d'Administration contre des Actions de Classe D2.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8.5. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

8.5. Toutes Actions de Classe B1 cédées à un titulaire d'Actions de Classe D, en conformité avec les dispositions statutaires sont échangées par le Conseil d'Administration contre des Actions de Classe D1.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'enregistrer l'émission des Actions de Classe B1 et des Actions de Classe D1, ainsi que les autres changements approuvés dans les résolutions qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, et à tout employé de CACEIS, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à ces inscriptions dans le registre des actionnaires de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres du bureau, lesdits membres ont signé avec nous, le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14949. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077566/210.

(150089171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Savrola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.354.

L'an deux mille quinze, le trente avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SAVROLA", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178354, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2028 du 21 août 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Carine GRUNDHEBER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 15.2 Signatures autorisées pour lui donner la teneur suivante:

«En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

2. Démission des Administrateurs de catégorie B et nomination de Monsieur Jean-Hugues DOUBET, Madame Anne NESLER et Madame Nadia UWIMANA en remplacement, leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2019.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15.2 relatif au pouvoir de représentation de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission des Administrateurs de catégorie B et décide de nommer Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France) demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Madame Anne NESLER, née le 30 janvier 1986 à Thionville (France) demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, et Madame Nadia UWIMANA, née le 15 août 1980 à Kigali (Rwanda) demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en remplacement; leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2019.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. GRUNDHEBER, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 mai 2015. 2LAC/2015/9689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Référence de publication: 2015076339/62.

(150086759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Floris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.154.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 18 mai 2015

En date du 18 mai 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2015;

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Claire ALAMICHEL

- Madame Antonella GRAZIANO

- Monsieur Olivier HAMOU

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Floris S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015075312/23.

(150086200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.
